

CONTRAT D'ABONNEMENT

ENTRE :

OTAKU CAFE ORLEANS
96 Quai du Châtelet
45000 Orléans

SARL au capital social de 5 000 €, immatriculé au R.C.S d'Orléans sous le numéro 978 278 224
Représentée par les dirigeants en exercice

À Remplir par l'Adhérent

ET LE CLIENT (ci-après désigné) :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Adresse : Ville : CP :

Téléphone : Adresse Mail :

ABONNEMENT CHOISI (ne cocher qu'une case) :

"LOC'TAKU" : Sans engagement ; Prix = **20,00 €/mois**

"LOC'TAKU PLUS ULTRA" : Sans engagement ; Prix = **25,00 €/mois** | *20,00 €/mois pour les étudiants (sous présentation d'une carte étudiante en cours de validité)*

MODALITES DE PAIEMENT :

Je paye la première mensualité au comptoir et fourni un mandat de prélèvement SEPA valide en remplissant le coupon ci-dessous

OU

Je paye une période prédéfinie de mois comptant

VALIDATION DES INFORMATIONS ET DES CONDITIONS :

En signant le contrat je certifie que les informations ci-dessus sont correctes et je confirme avoir lu et accepté les Conditions Générales d'Adhésion et Conditions Générales de Location.

Fait à Orléans le.....

Signature :

Réservé à l'OTAKU CAFE

Date de prise d'effet :/...../.....

Date du premier prélèvement :/...../.....

Total réglé ce jour : € Mode de Règlement : CB Espèces

LISTE DES PIECES A FOURNIR

CARTE D'IDENTITE EN COURS DE VALIDITE

RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE (RIB) EN COURS DE VALIDITE

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT SI LIE A L'ABONNEMENT :

Mandat de prélèvement SEPA Direct Debit - SDD

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Vous vous engagez avec l'entreprise suivante :

Nom OTAKU CAFE ORLEANS

Adresse 96 QUAI DU CHATELET

Code Postal 45000 Ville ORLEANS

ICS FR47ZZZ8950D0

REFERENCE DU MANDAT

Cette Référence Unique du Mandat est à conserver et à rappeler dans tous vos courriers

Conditions générales d'utilisation de votre mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) OTAKU CAFE ORLEANS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de OTAKU CAFE ORLEANS. Vous bénéficiez d'un droit de remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

IDENTIFICATION DU CLIENT

En ce qui vous concerne, nous avons besoin des éléments suivants :

À Remplir par l'Adhérent

Votre nom et Prénom Nom

Prénom

Votre adresse

N° et Rue

Code Postal

Ville

Vos coordonnées bancaires

BIC

Le BIC est le Code International d'identification de votre banque

IBAN

Votre IBAN est le numero d'identification internationale de votre compte bancaire

Type de paiement Récurrent Ponctuel

Votre signature

Date Ville ORLEANS

Date de signature de votre mandat

Lieu de signature de votre mandat

Votre signature validant votre autorisation

REFERENCE DU CONTRAT

N. d'identification du

Description du contrat

Mention légale

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier, de ses droits d'accès, de portabilité, d'opposition, rectification et d'effacement prévus par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

CONDITIONS GENERALES D'ADHESION

1. DÉFINITIONS

Les termes ci-dessous utilisés dans les présentes conditions générales d'adhésion, tant au pluriel qu'au singulier, auront la signification suivante :

Adhèrent :

Toute personne physique majeure, ayant la capacité de contracter et ayant la qualité de consommateur au sens de l'article préliminaire du Code de la consommation, qui souscrit un abonnement auprès de OTAKU CAFE ORLEANS sur le Site internet ou directement dans le Café à des fins non-professionnelles dans les conditions définies ci-après.

Conditions Générales d'Adhésion ou CGA :

Les présentes conditions générales que le Client déclare accepter lorsqu'il souscrit un abonnement et qui constitue le contrat applicable entre OTAKU CAFE ORLEANS et le Client

OTAKU CAFE ORLEANS :

La société OTAKU CAFE ORLEANS, Société par Actions Simplifiées, au capital social de 5000.00 euros, inscrite au RCS d'Orléans sous le numéro 978 278 224, dont le siège social est situé au 96 Quai du Châtelet, 45000 Orléans.

Café :

Local où l'activité de OTAKU CAFE ORLEANS est exercée.

2. OBJET ET APPLICATION DES CGA

Les présentes CGA régissent les souscriptions d'abonnement conclues entre OTAKU CAFE ORLEANS et l'Adhèrent via le Café formant le contrat. Le contrat est incessible. Les CGA sont opposables à l'Adhèrent, qui reconnaît, en signant le contrat, en avoir eu connaissance et les avoir acceptées avant de passer commande. L'Adhèrent dispose de la faculté de télécharger, de sauvegarder et de reproduire les présentes CGA lors de la validation de sa commande. Il est invité à en conserver une copie sur un support durable.

3. SOUSCRIPTION D'UN ABONNEMENT

L'adhésion est ouverte à tous sous réserve de l'accord du représentant de l'autorité parentale pour les personnes mineures.

3.1 Formules d'abonnement

OTAKU CAFE ORLEANS propose les formules suivantes :

LOC*TAKU : Possibilité d'emprunter un nombre illimité de mangas, dans la limite de 2 en simultanément. Paiement selon modalités, engagement de 1 mois reconduit tacitement.

LOC*TAKU PLUS ULTRA : Possibilité d'emprunter un nombre illimité de mangas, dans la limite de 4 en simultanément. Paiement selon modalités, engagement de 1 mois reconduit tacitement.

La souscription à un abonnement se fera directement dans le Café, en remplissant le formulaire d'adhésion.

3.2 Modalités de paiement

Le prix affiché dans le Café est le tarif en vigueur des abonnements et s'entend en euros et toutes taxes comprises. Le tarif en vigueur, indiqué lors de la souscription de l'abonnement est garanti pendant toute la durée de l'abonnement sauf en cas de modification des tarifs ou du taux de TVA. L'Adhèrent sera alors prévenu du changement de tarif et pourra choisir entre l'acceptation du nouveau tarif ou la résiliation de son contrat.

Les abonnements sont réglés mensuellement à date fixe par prélèvement SEPA sauf le premier mois qui sera quant à lui dû à la signature du contrat. Le Client sera prélevé des mensualités chaque mois, à compter du mois suivant la signature du contrat, et ce jusqu'à la résiliation du contrat.

En cas de règlement comptant de l'abonnement pour une période d'engagement définie par le Client, aucune mensualité ne sera prélevée jusqu'à l'issue de la période pour laquelle le paiement a été effectué. Les cartes-cadeaux d'abonnement fonctionnent selon ce modèle de paiement.

En cas de changement de coordonnées bancaires, l'Adhèrent doit informer le Café moyennant un préavis de 3 semaines et signer un nouveau mandat de prélèvement SEPA. En cas de rejet d'un paiement, le montant dû devra être réglé sous huitaine par tout autre moyen.

Tous frais engendrés par le rejet de prélèvement seront facturables à l'Adhèrent. Tant que le compte de l'Adhèrent est débiteur, l'accès aux services de location lui sera refusé. Faute de régularisation dans le délai, OTAKU CAFE ORLEANS se réserve le droit de (1) procéder à une nouvelle tentative de prélèvement des sommes dues (2) résilier le contrat. Ensuite de cette résiliation, l'intégralité des sommes dues au titre de la totalité du contrat (pénalités incluses) seront immédiatement exigibles.

3.3 Rétractation

S'agissant de la souscription de l'abonnement dans le Café, conformément à l'article L.221-18 du Code de la Consommation, l'Adhèrent dispose d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la souscription de l'abonnement pour exercer son droit de rétractation auprès du Café, sans avoir à motiver sa décision et sans pénalité.

L'exercice du droit de rétractation peut s'effectuer notamment en utilisant et envoyant un formulaire de rétractation, par courrier, à l'adresse du Café.

Le courrier doit contenir les nom, prénom, adresse de l'Adhèrent ainsi que la date de souscription de l'abonnement. OTAKU CAFE ORLEANS s'engage à rembourser l'abonné(e) dans les meilleurs délais et au maximum quatorze (14) jours à compter de la date à laquelle elle est informée de son souhait de se rétracter. Le remboursement s'effectuera sur le même moyen de paiement utilisé lors de l'achat.

Il est précisé que si l'Adhèrent a demandé à bénéficier des services du Café avant l'expiration du délai de rétractation, il sera redevable du prix de l'abonnement mensuel et devra résilier son contrat pour y mettre fin.

3.4 Résiliation

3.4.1 Par l'Adhèrent

L'Adhèrent peut à tout moment demander à résilier son contrat, sans justification de sa part. Il devra faire parvenir sa demande par mail (le même que celui inscrit sur le contrat) ou par courrier recommandé 1 semaine minimum avant la date anniversaire précisée sur le contrat.

L'Adhèrent devra s'être acquitté de toutes ses dettes envers l'OTAKU CAFE ORLEANS ainsi qu'avoir rendu tous les livres empruntés à la date de résiliation. Si l'Adhèrent ne réunit pas les conditions précédentes, la résiliation du contrat ne sera pas valide et le contrat restera actif.

3.4.2 Par OTAKU CAFE ORLEANS et le Café

L'OTAKU CAFE ORLEANS et le Café se réservent le droit de résilier sans préavis le Contrat, de plein droit et aux torts exclusifs de l'Adhèrent en cas de comportement fautif. Les comportements fautifs incluent le non-respect des présentes CGA, non-respect des CGL, un comportement susceptible de présenter un risque ou un inconvénient significatif pour les autres adhérents : les comportements agressifs et contraire aux bonnes mœurs ou notoirement gênants pour les Clients, Adhérents et professionnels du Café ainsi que toute dégradation matérielle.

3.4.3 Force majeure

En cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, empêchant l'exécution des présentes CGA, OTAKU CAFE ORLEANS ou le Café en informent l'Adhèrent dans les quinze (15) jours à compter de la survenance de cet événement, par tout moyen. L'ensemble des obligations des parties sont suspendues pendant toute la durée de l'événement de force majeure, sans indemnité.

4. DONNÉES PERSONNELLES

Le Locataire accepte la politique de confidentialité de OTAKU CAFE ORLEANS et reconnaît que la Location de l'Article Loué telle que prévue par les CGL implique la collecte et le traitement de ses données personnelles par OTAKU CAFE ORLEANS qui sont nécessaires à l'exécution du contrat conclu avec OTAKU CAFE ORLEANS, au respect des obligations légales de OTAKU CAFE ORLEANS ainsi que pour lui envoyer, si le Locataire ne s'y est pas opposé, des communications commerciales en relation avec les mangas ou services similaires à ceux que le OTAKU CAFE ORLEANS lui a déjà fournis. Le Locataire dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de ses données personnelles et de limitation de ses traitements. Le Locataire peut également exercer son droit d'opposition, notamment pour s'opposer aux

CONDITIONS GENERALES D'ADHESION

communications adressées par OTAKU CAFE ORLEANS. Lorsque le traitement de ses données personnelles est fondé sur son consentement, le Locataire a à tout moment le droit de le retirer. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de ses données, le Locataire peut contacter OTAKU CAFE ORLEANS en envoyant un courrier électronique à otakucafeorleans@outlook.fr. Le Locataire peut, s'il estime que ses droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, adresser une réclamation à la CNIL. Si le Locataire souhaite en savoir plus sur la gestion de ses données personnelles, il peut se reporter à la politique de confidentialité de OTAKU CAFE ORLEANS disponible sur notre site.

5. LITIGES ET MEDIATION

5.1 Réclamation

En cas de litige, vous devez vous adresser en priorité au service clientèle de OTAKU CAFE ORLEANS à l'adresse mail otakucafeorleans@outlook.fr pendant les périodes d'ouverture du Café ou par voie postale au 96 Quai du Châtelet, 45000 Orléans.

5.2 Médiation

En vertu de l'article L. 612-1 du Code de la consommation, « Tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résiliation amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. »

Les litiges entrant dans le champ d'application de l'article L. 612-1 du Code de la consommation sont les litiges définis à l'article L.611-1 du Code de la consommation à savoir les litiges de nature contractuelle, portant sur l'exécution d'un contrat de vente ou de fournitures de services, opposant un consommateur à un professionnel.

En cas d'échec de la demande de réclamation auprès du service clientèle ou en l'absence de réponse de ce service dans un délai de deux mois, en application de l'article R. 616-1 du Code de la consommation, le Locataire pourra faire examiner sa demande par un médiateur dont les coordonnées figurent ci-dessous, sachant qu'un litige ne pourra être examiné, sauf exception, que par un seul médiateur :

Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP)
39 avenue Franklin D. Roosevelt
75008 PARIS

6. LES COORDONNEES DE OTAKU CAFE ORLEANS

Le nom du Bailleur (le professionnel) : OTAKU CAFE ORLEANS
Adresse de l'établissement et du siège social du Bailleur : 96 Quai du Châtelet, 45000 Orléans.
Numéro de téléphone du Bailleur : 06 46 ** ** 13
L'adresse e-mail du Bailleur : otakucafeorleans@outlook.fr
Numéro de TVA : FR65978278224.

7. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les CGA sont soumises à la loi française.

Tout litige résultant de la formation, de l'interprétation ou de l'exécution des présentes CGA sera de la compétence exclusive des tribunaux français, notwithstanding pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

1. DÉFINITIONS

Les termes ci-dessous utilisés dans les présentes conditions générales de location, tant au pluriel qu'au singulier, auront la signification suivante :

Adhérent :

Toute personne physique majeure, ayant la capacité de contracter et ayant la qualité de consommateur au sens de l'article préliminaire du Code de la consommation, qui souscrit un abonnement auprès de OTAKU CAFE ORLEANS sur le Site internet ou directement dans le Café à des fins non-professionnelles dans les Conditions Générales d'Adhésion.

Locataire :

Tout Adhérent faisant l'objet d'un Acte de Location.

Location :

Processus se déroulant entre la Demande d'emprunt et la Validation de restitution.

Alerte de Disponibilité :

Possibilité pour le locataire d'être prévenu par SMS ou mail de la disponibilité d'un article, à condition de s'être inscrit à l'alerte.

Conditions Générales de Location ou CGL :

Les présentes conditions générales que le Client déclare accepter lorsqu'il souscrit un abonnement et qui constitue le contrat applicable entre l'OTAKU CAFE ORLEANS et le Client.

OTAKU CAFE ORLEANS :

La société OTAKU CAFE ORLEANS, Société par Actions Simplifiées, au capital social de 5000.00 euros, inscrite au RCS d'Orléans sous le numéro 978 278 224, dont le siège social est situé au 96 Quai du Châtelet, 45000 Orléans.

Café :

Local où l'activité de OTAKU CAFE ORLEANS est exercée.

Acte de Location :

Ensemble du procédé de location d'un matériel entre OTAKU CAFE ORLEANS et l'Adhérent, de la Demande d'emprunt à sa Validation de restitution.

Article Loué :

Désigne le manga dont la Délivrance de l'article a eu lieu entre le Café et le Locataire.

Fiche de location :

Fiche unique de location générée pour chaque nouvel Acte de location. Elle comprend les informations du Locataire, informations de l'article loué ainsi que l'horodatage de sa création, du début de location, de la fin de location, des retards et pénalités.

Délai de restitution :

Période de 2 semaines à compter de la Délivrance de l'article loué pendant laquelle le Locataire peut rendre l'article loué sans pénalité de retard.

Non Restitution Définitive :

Lorsque que le locataire est en incapacité de restituer l'article loué dans les conditions ci-après, l'article loué fait l'objet d'une Non restitution Définitive.

Pénalité de non-restitution définitive :

Pénalité équivalente au montant TTC neuf de l'Article Loué ou de la valeur d'occasion en cas d'exemplaire n'étant plus édité.

2. OBJET ET APPLICATION DES CGL

Les présentes CGL régissent les Actes de Location conclus entre OTAKU CAFE ORLEANS et l'Adhérent via le Café formant le contrat. Le contrat est incessible. Les CGL sont opposables à l'Adhérent, qui reconnaît, en cochant la case ou en signant la case prévue à cet effet dans le contrat d'adhésion. L'Adhérent dispose de la faculté de télécharger, de sauvegarder et de reproduire les présentes CGL sur le Site internet. Il est invité à en conserver une copie sur un support durable.

Les CGL peuvent être modifiées à tout moment par OTAKU CAFE ORLEANS. En tout état de cause, la version des CGL applicable à la relation entre OTAKU CAFE ORLEANS et le Locataire est celle en vigueur à la date de la Demande d'emprunt réalisée par le Locataire.

Si le Locataire ne comprend pas un point quelconque, il peut demander à OTAKU CAFE ORLEANS des informations complémentaires en lui adressant un mail à otakucafeorleans@outlook.fr.

3. DEMANDE D'EMPRUNT

Le Locataire effectue une Demande d'emprunt lorsqu'il souhaite louer un manga. Le Locataire doit effectuer sa Demande d'emprunt :

- De vive voix, directement dans le Café, au personnel de OTAKU CAFE ORLEANS.

Il se peut que l'article demandé soit indisponible si déjà loué ou autres circonstances empêchant sa location.

4. DÉLIVRANCE DE L'ARTICLE

Lors de la délivrance de l'article réservé au Locataire, l'état général de celui-ci est noté dans Fiche de location incluse dans la base de données par le personnel du Café. Voici la grille d'état :

- Très bon état : Article neuf ou quasiment neuf, ne présentant aucune tache ni pliure ni coin corné.
- Bon état : Article ne présentant que de légères traces d'usures telles que les coins cornés ou tache inférieures à 1cm de diamètre.
- Etat moyen : Article présentant des traces d'usures comme des pages pliées ou des taches entre 1cm et 3cm de diamètre.
- Mauvais état : Article présentant des traces d'usure très marquées mais n'empêchant pas lecture.
- Impropre à la location : Article en trop mauvais état pour être proposé lu ou proposé à la location.

5. TRANSFERT DES RISQUES

OTAKU CAFE ORLEANS ne sera pas tenu responsable si l'article loué présente des défauts majeurs non-notifiés par les précédents Locataires.

Le transfert des risques de l'article s'entend à compter de la délivrance de ce dernier et pendant toute la durée de la location. Le locataire sera seul responsable de tous les risques de détérioration, de perte, de vol, de destruction partielle ou totale du matériel, aussi longtemps que le matériel restera sous sa garde, quelle que soit la cause du dommage, même s'il s'agit d'un cas fortuit ou de force majeure. Le locataire informera sans délai le loueur de toute perte ou dommage subi par l'objet de la location, sous peine d'engager sa responsabilité.

6. RESTITUTION DE L'ARTICLE LOUÉ

La Location de l'article prend fin lorsque celui-ci est restitué au Café ou qu'il fait l'objet d'une non-restitution définitive. Dans le cas où l'abonnement du Locataire fait l'objet d'une demande de résiliation, le Locataire devra avoir restitué tous les Articles Loués à son terme. Le personnel du Café procède à la Validation de restitution une fois les pénalités dues payées ou notifiées dans le logiciel, clôturant ainsi le lien entre l'article loué et le Locataire.

6.1 Contrôle de l'état de l'article rendu

L'article rendu est inspecté par le personnel de OTAKU CAFE ORLEANS qui en vérifiera la conformité et notera son état selon la grille d'état. En cas de détérioration entraînant un changement dans la grille d'état de l'article, OTAKU CAFE ORLEANS se réserve le droit de sanctionner le Locataire d'une pénalité pouvant aller au maximum au prix de l'article d'occasion TTC.

Si le personnel du Café constate, lors de son contrôle qualité, que l'article restitué n'est pas l'Article Loué, OTAKU CAFE ORLEANS mettra en demeure le Locataire de lui restituer l'Article Loué dans un délai de 7 jours. Dans le cas où, dans ce délai, le Locataire ne s'est pas exécuté, OTAKU CAFE ORLEANS sera en droit de résilier le contrat et de faire jouer les garanties stipulées à l'article 6.3 sans préjudice de toute poursuite judiciaire et dommages et intérêts qui pourraient en découler.

6.2 Retard de restitution

Le Locataire pourra être sanctionné d'une Pénalité Journalière de 0,50 euros par jour d'ouverture du Café, par Article Loué non restitué dans les Délais de Restitution. Cette pénalité ne s'applique pas en cas de Non-restitution Définitive.

6.3 Impossibilité de restitution

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Tout Article Loué non restitué au-delà de 14 jours après la fin du Délai de restitution sera déclaré perdu et fera l'objet d'une Non Restitution Définitive.

En cas de vol, perte, destruction de l'Article Loué, celui-ci fait l'objet d'une Non Restitution Définitive

Toute Non-restitution définitive engendre une pénalité de Non-restitution définitive à payer sous 7 jours.

Ces pénalités ne s'appliqueront pas si le défaut de restitution, y compris la Non-Restitution Définitive, est dû à un cas de force majeure ou à la faute de OTAKU CAFE ORLEANS moyennant des preuves.

7. GARANTIES DES VICES-CACHÉS

OTAKU CAFE ORLEANS est tenu de garantir tous les vices ou défauts de l'Article Loué qui en empêchent l'usage, quand bien même OTAKU CAFE ORLEANS ne les aurait pas connus au cours de la conclusion du contrat. S'il résulte de ces vices ou défauts quelque perte pour le Locataire, OTAKU CAFE ORLEANS est tenu de l'indemniser en application de l'article 1721 du Code civil.

8. GARANTIES LÉGALES

Comme il l'a déjà été précisé, le Locataire est tenu d'utiliser l'Article Loué raisonnablement, et suivant la destination qui lui a été donnée par le contrat, ou suivant celle présumée d'après les circonstances.

Si le Locataire ne respecte pas cette obligation ou réalise un usage dont il puisse résulter un dommage pour OTAKU CAFE ORLEANS, ce dernier peut résilier le contrat.

Il est également tenu de payer le Prix de l'Abonnement aux termes convenus.

Le Locataire est responsable pour la destruction de l'Article Loué du fait d'un incendie, à moins qu'il ne prouve que :

- l'incendie est arrivé par cas fortuit ou force majeure, ou par vice de construction.
- que le feu a été communiqué par une maison voisine.

9. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les CGL sont soumises à la loi française.

Tout litige résultant de la formation, de l'interprétation ou de l'exécution des présentes CGL sera de la compétence exclusive des tribunaux français, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.